

Des raisons qu'ont certains actes à être indirects

Dominique Longin

Institut de Recherche en Informatique de Toulouse
(UMR 5505)
Université Paul Sabatier (Toulouse III)
Laboratoire Travail et Cognition (UMR 5551)
Université Toulouse-Le-Mirail (Toulouse II)

Résumé : Notre étude porte sur les actes de langage indirects, et plus précisément sur les mécanismes permettant de les accomplir. Partant d'une classification des différentes façons d'accomplir un acte de langage indirect élaborée par Searle et complétée par Virbel, nous nous focalisons sur les actes de langage indirects de type directif accomplis par assertion ou question sur des raisons ou l'existence de raisons de faire ou de ne pas faire une certaine action.

Notre but est d'ordre pragmatique, en montrant que tous les cas recensés par Searle et Virbel se ramènent en fait à des sous-cas de la catégorie étudiée ici, que par ailleurs nous raffinons ; d'ordre cognitif, ensuite, en tentant d'expliquer comment nous choisissons une interprétation (directe ou indirecte) ; d'ordre formel, enfin, en représentant dans une logique modale de la croyance, de l'intention et de l'action, les différentes interprétations possibles d'un énoncé.

Mots-clés : acte de langage, logique modale, pragmatique linguistique.

Abstract: This work is about mechanisms allowing performance of indirect speech acts. We start from a classification of the different ways to perform indirect speech acts which has been elaborated by Searle and has been supplemented by Virbel. We focus on indirect speech act of directive type performed by assertion or question about reasons or existence of reasons to perform a particular action.

Our aim is a pragmatical one: we show that every case of the Searle and Virbel classifications is a subcase of our own classification. Our aim is also a cognitive one: we give an explanation why one interpretation is preferred over another. Finally, our aim is a formal one: we formalize the different possible interpretations in a modal logic of BDI type (for Belief, Desire, and Intention).

Keywords: speech acts, modal logic, linguistic pragmatics.

1. Introduction

Plus les systèmes de communication se développent, et plus l'exigence des utilisateurs est grande. Il en va ainsi des systèmes d'information, où non seulement est jugée l'importance du contenu, mais également son accessibilité. Par *accessibilité*, nous entendons les aspects ergonomiques liés à l'utilisation, et plus spécifiquement ceux liés à la communication de l'information demandée par l'utilisateur.

Le présent travail s'inscrit résolument dans cette perspective de communication personne-machine, en se focalisant sur la communication verbale (qui n'est pas pour autant le seul canal de communication des systèmes considérés).

D'énormes travaux en informatique sont consacrés au langage (TALN, sémantique lexical, pragmatique, logique...) mais il est un domaine le plus souvent délaissé, jugé trop complexe pour être correctement capturé : celui de la communication non littérale. À l'heure actuelle, les systèmes les plus évolués se contentent de prendre en compte ce type de communication par des procédés *ad hoc*, où certaines formes linguistiques particulières (qu'on peut globalement regrouper sous l'appellation intuitive de *formes conventionnelles*) sont détectées dans le flux de parole entrant de ces systèmes, et associées à des actes de langage particuliers, différents des actes réalisés littéralement, et appelés *actes de langage indirects*¹.

Une telle démarche pêche par au moins deux aspects : premièrement, l'interprétation indirecte est inférée systématiquement, ce qui va à l'encontre de tous les travaux sur la théorie des actes de langage (Searle, 1979 ; Vanderveken, 1997) (par conséquent, il y a inadéquation de

¹ Nous précisons plus loin la notion d'*acte de langage indirect* : il s'agit d'une signification associée à l'énoncé autre que sa signification littérale. C'est donc une forme particulière de communication non littérale (parmi d'autres), à laquelle nous limitons notre étude. Dans ce qui suit, il nous arrivera de parler alors d'*interprétation indirecte*, bien que cela soit un abus de langage : nous ne préjugeons pas du fait que l'énoncé est *indirectement interprété* ou non, mais seulement du fait que cette interprétation est *indirecte* au sens où elle est non littérale.

la méthode par rapport aux modèles de la communication dont on dispose) ; deuxièmement, une telle méthode ne fournit aucune estimation de la couverture des cas pris en compte, et son manque d'exhaustivité est non seulement flagrant (d'où également une incomplétude), mais de plus son ampleur est inconnue.

Dans la lignée directe des travaux de Searle (Searle, 1979), de Virbel et de nos propres travaux antérieurs (Champagne, Herzig, Longin, Nespoulous, & Virbel, 2002 ; Virbel, 2004a, 2004b, 2004c ; Longin & Raufaste, 2003) dans ce domaine, les présents travaux ont pour but de fournir une meilleure compréhension de la nature des actes de langage indirects, *via* une analyse pragmatique systématique. Après avoir présenté la notion d'acte de langage indirect (Sect. 2) ainsi que notre langage formel (Sect. 3), nous analysons des énoncés susceptibles de réaliser un acte directif indirect (Sect. 4). Nous montrons en particulier comment raffiner et étendre la classification de Virbel et nous discutons des différences (Sect. 5).

2. Les actes de langage indirects

Les actes de langage ont été recensés et caractérisés par Austin et Searle. Ils traduisent le principe selon lequel « dire, c'est faire ». Dans (Austin, 1962) Austin prend l'exemple selon lequel une assertion de l'énoncé « Je vous déclare mari et femme » ne décrit pas simplement le fait que deux personnes se marient, mais a pour effet littéralement de les marier.

Dans (Searle, 1969), Searle montre que tout énoncé peut se décomposer en un contenu propositionnel P et une force illocutoire F s'appliquant sur ce contenu, réalisant ainsi un acte de langage de la forme $F(P)$. Par exemple, tous les énoncés suivants : « Jean travaille beaucoup. », « Travaille beaucoup, Jean. », « [Compte sur moi.] Jean travaille beaucoup. », « Jean, je te demande de travailler beaucoup », et « Plaise au ciel que Jean travaille beaucoup ! » ont tous le même contenu propositionnel (Jean travaille beaucoup), mais des forces illocutoires différentes

(respectivement : *assertive, directive, engageante, déclarative, et expressive*).

Dans (Searle, 1975, 1982), Searle montre que parfois, en disant quelque chose, on peut vouloir dire autre chose. Il distingue notamment quatre cas :

- (i) en disant e , le locuteur veut dire exactement e (communication littérale) ;
 - (ii) en disant e , le locuteur veut dire $e + f$ (communication indirecte) ;
 - (iii) en disant e , le locuteur veut dire son contraire \bar{e} (ironie) ;
 - (iv) en disant e , le locuteur veut dire f (métaphore, litote...).
- (ii) (iii) et (iv) forment ce que l'on appelle la communication non littérale. Ici, nous ne nous intéressons qu'au cas (ii).

Par exemple « Peux-tu sauter de cette marche ? » peut réaliser un acte indirect de type directif qui est « Sauter de cette marche » (mais pas systématiquement : le locuteur peut aussi vouloir simplement demander à son interlocuteur si celui-ci est capable de sauter de cette marche – et rien d'autre).

Searle a montré dans (Searle, 1982) que les énoncés susceptibles de réaliser des actes de langage indirects contiennent un certain nombre de marqueurs lexicaux et/ou syntaxiques. Ce résultat a été généralisé par Virbel dans (Champagne et al., 2002) en montrant qu'une telle réalisation peut se résumer à une assertion ou une question fermée sur trois types principaux d'arguments (cas des directifs) :

- 1) des conditions de succès (supplémentaires) de l'acte indirect visé ;
- 2) des raisons ou l'existence de raisons que l'interlocuteur a de (ne pas) accomplir l'action qu'on souhaite qu'il accomplisse ; ou

3) des préconditions de planification de cette action.

Un énoncé entrant dans l'une de ces catégories constitue ce que nous appelons une *forme d'indirection*. Cela ne signifie pas qu'un acte de langage indirect soit réellement accompli (ce que seul le contexte peut déterminer), mais que l'énoncé considéré peut éventuellement réaliser un acte indirect. Nous appelons *schéma d'indirection* toute forme d'indirection associée à l'acte indirect potentiellement réalisé lors d'une énonciation de celle-ci.

Dans ce qui suit, nous nous focalisons sur la deuxième catégorie (de formes) d'indirections (appelée « Catégorie 2 » par la suite).

3. Langage

Le locuteur et l'auditeur sont représentés respectivement par les termes s (pour *speaker*) et h (pour *hearer*). (Tout ce qui s'applique ci-dessous à s s'applique également à h .) Nous notons a_s le fait que s est l'auteur de l'action a . Soit ACT l'ensemble de toutes les actions. Les actes de langage sont des actions particulières explicitées sous la forme de 4-uplets $\langle i, j, Fi, \varphi \rangle$ où i est l'auteur de l'acte, j le destinataire, Fi est la force illocutoire ($Fi \in \{Ass, QuYN, Req, QuWhy\}$ respectivement pour la force illocutoire d'assertion, de question fermée, de demande, et de question en pourquoi), et φ une formule du langage représentant le contenu propositionnel.

$Feasible_a \varphi$ signifie que a est exécutable après quoi φ sera vrai, et $Done_a \varphi$ que a vient d'être exécutée avant quoi φ était vrai (opérateurs modaux de la logique dynamique).

Bel_s représentent la croyance du locuteur et Obl_s ses obligations. $Should_s a$ signifie que le locuteur devrait faire l'action a . $Good_s$ et Bad_s signifient qu'il serait bon (resp. mauvais) pour s d'être dans un certain état (quand l'opérateur porte sur une formule) ou de faire une certaine action (quand l'opérateur porte sur une action)². Enfin, $P\varphi$

² Nous proposons une sémantique et une axiomatisation de ces notions dans (Longin & Saban, 2005).

signifie que φ a été vrai au moins une fois dans le passé, et $F\varphi$ que φ sera vrai au moins une fois dans un futur donné (temps linéaire dans le passé et ramifié dans le futur).

Un schéma d'indirection est noté³ $a, \psi \Rightarrow b$ où ψ (appelé *contexte minimal d'indirection*) constitue le contexte minimal (omis quand il est vide) pour que les effets de l'action b soient dérivables de l'exécution de l'action a . Ce contexte représente les éléments nécessaires pour que l'énoncé soit une *forme d'indirection* et ne constitue en aucun cas une condition suffisante pour que l'acte de langage indirect soit inféré par l'auditeur.

4. Les directifs indirects

Puisque l'acte indirect visé par le locuteur est de type directif, il est réalisé soit par l'énoncé de type « Fait (l'action) a » soit par celui de type « Ne fait pas (l'action) a ». Il est donc respectivement de la forme $\langle s, h, \text{Req}, \text{Done}_a \top \rangle$ ou $\langle s, h, \text{Req}, \neg \text{Done}_a \top \rangle$. Nous ne nous intéressons pas ici aux actes de langage indirects illocutoirement plus forts⁴. Dans ce qui suit, nous détaillons les différentes manières d'accomplir un acte de langage indirect au sein de la Catégorie 2.

4.1 L'évocation de l'existence de raisons (de faire)

Searle (Searle, 1979) s'est surtout intéressé à la Catégorie 1 évoquée ci-dessus, et ne parle de la Catégorie 2 en la restreignant à l'accomplissement d'actes de langage indirects par assertion ou question sur l'existence de (bonnes) raisons d'accomplir l'action visée. Le caractère

³ Techniquement, les schémas d'indirection ne sont pas des formules du langage objet, mais nous avons montré (Champagne et al., 2002) comment la notation adoptée correspondait à une certaine combinaison de lois d'action.

⁴ C'est-à-dire dont les conditions de succès impliquent logiquement celles des deux actes formalisés. Dans (Champagne et al., 2002) Virbel montre que l'on peut asserter ou poser une question sur des conditions de succès supplémentaires, obtenant ainsi un acte illocutoirement plus fort que l'acte illocutoire de (force illocutoire de) base.

positif de ces raisons est essentiellement d'ordre déontique (on va respecter une obligation — juridique, morale... —, ne plus violer une interdiction...), nécessaire, bénéfique ou maléfique (pour la santé, le moral, l'hygiène...). Par exemple

⇒ *Tu devrais rouler moins vite* (1)

est, dans un certain contexte d'énonciation, une façon d'accomplir indirectement l'acte de langage réalisé par l'énoncé

⇒ *Roule moins vite.* (2)

Formellement, l'exemple (1) peut être représenté comme suit (soit a_h l'action de h de rouler moins vite) :

➤ $\langle s, h, \text{Ass}, \text{Should}_h a_h \rangle \Rightarrow \langle s, h, \text{Req}, \text{Done}_a \top \rangle$ (3)

(3) signifie qu'une énonciation de (1) peut être une manière de produire (indirectement) l'acte de langage réalisé par l'énoncé (2)⁵. Les énoncés

⇒ *Faut-il absolument que tu roules si vite ?* (4)

⇒ *Il vaudrait mieux t'arrêter faire de l'essence* (5)

sont des exemples d'énoncés faisant appel à des notions d'ordre respectivement nécessaire et bénéfique. Dans le sens où elle est utilisée ici, cette dernière notion est très proche d'un « Tu devrais... ».

⁵ En théorie de l'action on distingue les effets intrinsèques à l'action (qui correspondent aux effets décrits par les lois d'action) des effets dits *ramifiés*, qui peuvent se produire après l'exécution d'une action dans un contexte particulier où certaines lois du domaine sont vraies. Par exemple, si l'agent h croit que rouler moins vite peut se faire soit en décélérant, soit en freinant, alors il pourra ramener l'intention de s de le faire rouler moins vite à une intention de décélérer ou une intention de freiner. Cela n'invalide pas (3) puisque dériver un tel effet nécessite un contexte particulier : cela signifie simplement que plusieurs actes indirects peuvent être produits simultanément par un même énoncé, et certains peuvent être illocutoirement plus fort que les autres (*cf.* note 4).

Le rôle de la négation. Pour que le recensement des cas soit complet, il faut tenir compte du fait qu'il peut y avoir une négation avant et/ou après la modalité considérée (de devoir, nécessité, bénéfice...). Globalement, quand il y a une négation (soit avant, soit après), l'acte indirect visé est une demande de ne pas faire :

⇒ *Tu ne devrais pas rouler si vite* (6)

peut signifier « Ne roule *pas* si vite ». S'il y a deux négations (avant et après la modalité) elles s'annulent et l'acte visé est généralement le même que celui visé par un acte direct ne contenant pas de négation :

⇒ *Tu ne devrais pas ne pas tenir compte de mes indications* (7)

pour signifier « Tiens compte de mes indications »⁶.

Dans le cadre des questions, généralement la relation entre le nombre de négations et l'acte indirect visé s'inverse. Quand l'énoncé en contient aucune ou deux, l'acte indirect visé est une demande de ne pas faire ; quand il en contient une, c'est une demande de faire. Par exemple :

⇒ *Ne devrais-tu pas rouler moins vite ?* (8)

peut dans un certain contexte signifier (2). En revanche, il n'y a aucune négation dans (4) et cet énoncé peut signifier dans un certain contexte « Ne roule *pas* si vite ».

Cas particulier des questions en pourquoi.

Parallèlement à ce type d'assertion et de question, il existe une manière propre aux questions d'interroger sur l'existence de raisons de ne pas faire une certaine action (quand on veut demander de la faire), ou sur l'existence de raisons de faire cette action (quand on veut demander de ne pas la faire). Ce sont les questions en pourquoi :

⁶ Ces énoncés sont souvent utilisés dans des situations où l'auditeur a précédemment dit ne pas faire quelque chose, et où le locuteur lui reproche justement de ne pas le faire (et lui demande indirectement de le faire).

⇒ *Pourquoi ne pas rouler moins vite ?* (9)

peut dans un certain contexte signifier (2).

En demandant à l'auditeur de fournir des raisons de faire ou non une certaine action, il communique le fait que, de son point de vue, il n'y en a aucune (bien que la question porte quand même sur l'existence de raisons), ce qui réalise indirectement une demande (respectivement) de ne pas faire ou de faire l'action en question. Formellement :

$$\Rightarrow \langle s, h, \text{QuWhy}, \neg \text{Done}_a \top \rangle \Rightarrow \langle s, h, \text{Req}, \text{Done}_a \top \rangle \quad (10)$$

$$\Rightarrow \langle s, h, \text{QuWhy}, \text{Done}_a \top \rangle \Rightarrow \langle s, h, \text{Req}, \neg \text{Done}_a \top \rangle \quad (11)$$

Ici, (9) peut être formalisée par (10).

4.2 L'évocation de l'inexistence de raison (de faire)

L'idée générale est ici que nous pouvons demander à quelqu'un de faire (resp. ne pas faire) une certaine action en évoquant l'inexistence de raison pour ne pas la faire (resp. la faire). Par exemple :

⇒ *Il n'y a aucune raison pour ne pas rouler moins vite* (12)

peut être une façon de signifier (2).

Du point de vue sémantique, il est délicat de représenter les raisons (ou leur absence) qui poussent à agir : celles-ci peuvent être nombreuses et variées, et sont fortement dépendantes du contexte. Néanmoins, (12) signifie que *rouler moins vite* est la meilleure chose à faire dans la situation présente, dans le sens où il n'y a rien de mieux à faire (donc, il n'y a pas de meilleure action à accomplir). Sémantiquement, cela revient donc à considérer (12) comme sémantiquement équivalent à (1).

Nous sommes toutefois conscients de toucher là aux limites du formalisme : alors que (1) évoque l'existence de raisons pour faire, (12) évoque l'inexistence de raison pour ne pas faire.

4.3 L'évocation de raisons (de faire)

Dans (Champagne et al., 2002), étendant en cela les

travaux de Searle (Searle, 1979), Virbel remarque que nous pouvons accomplir, *dans un certain contexte*, des actes de langage indirects en assertant ou en posant une question non plus sur l'existence de raisons de faire l'action visée, mais sur les raisons elles-mêmes. Il souligne que les raisons pour faire l'action visée par l'acte indirect peuvent être obtenues en posant la question *Pourquoi?* Pour l'énoncé (2) la question complète est :

⇒ *Pourquoi rouler moins vite ?* (13)

Les raisons invoquées peuvent être d'ordre déontique (il est interdit de rouler si vite à l'endroit où le locuteur fait son assertion) :

⇒ *[Parce que] tu n'es pas obligé de rouler si vite* (14)

(en romain, le caractère déontique de la raison invoquée).

Mais les raisons invoquées peuvent aussi être relatives à ce qu'il serait bénéfique (ou néfaste) de faire (du point de vue de la santé, de l'hygiène...) et une réponse à (13) pourrait également être :

⇒ *[Parce qu'] il est dangereux de rouler si vite* (15)

(en romain le caractère néfaste de la situation à laquelle il faut remédier).

Ainsi, on peut donc vouloir dire (2) en assertant ou en posant une question sur les raisons invoquées dans ces deux énoncés :

⇒ *Tu n'es pas obligé de rouler si vite* (16)

⇒ *N'est-il pas dangereux de rouler si vite ?* (17)

peuvent être des façons de demander à l'auditeur de ne pas rouler si vite. Formellement, si a_h est l'action de h de rouler si vite, alors :

⇒ $\langle s, h, \text{Ass}, \neg \text{Obl}_h \text{Done}_{a_h} \top \rangle \Rightarrow \langle s, h, \text{Req}, \neg \text{Done}_{a_h} \top \rangle$ (18)

⇒ $\langle s, h, \text{QuYN}, \neg \text{Bad}_h \text{Done}_{a_h} \top \rangle \Rightarrow \langle s, h, \text{Req}, \neg \text{Done}_{a_h} \top \rangle$ (19)

(*Dangereux* est ici interprété comme *néfaste pour la santé*.)

Comme dans le cas de l'existence et de l'inexistence de raisons, la négation permet d'obtenir d'autres variations linguistiques (selon le nombre de négations et leur emplacement dans le contenu propositionnel).

4.4 L'évocation de parties de raisons (de faire)

Une autre réponse possible à la question (13) pourrait être :

⇒ [*Parce que*] tu roules à 90 km/h (20)

(dans un contexte où il est interdit de rouler à cette vitesse). Selon la théorie de Virbel, nous pouvons également faire une assertion ou poser une question sur ce type d'énoncé afin de réaliser indirectement une demande :

⇒ Tu roules à 90 km/h (21)

(dans un contexte où *h* et *s* savent qu'il est interdit, dangereux... de rouler à cette vitesse) peut être un moyen de signifier (2).

Alors que (16) et (17) portent sur la raison elle-même, nous considérons (21) comme une assertion sur un état de fait (présent) qui requiert, par ailleurs, un autre fait lui donnant une connotation négative (ici, qu'il est interdit ou dangereux de rouler à 90 km/h). Pour que *h* comprenne (21) comme (2), il est nécessaire qu'il croie que *s* croie que ce fait soit vrai.

De façon évidente, on ne peut pas ignorer ce caractère négatif, et on ne peut pas le remplacer par son opposé où rouler à 90 km/h serait quelque chose de positif : dans un tel contexte, l'auditeur n'aurait plus aucune raison de comprendre (21) comme (2).

Nous en déduisons que pour qu'un fait soit une raison de (ne pas) faire une certaine action, il faut que ce fait ait une *connotation* (légale, morale, de survie, de bien-être...). Plus précisément, il faut que *h* croie que *s* croie que ce fait ait une telle connotation (ce qui suffit pour permettre à *h* d'accéder au sens indirect éventuel).

Vu sous cet angle, cela signifie donc que parfois, au

lieu de faire une assertion ou de poser une question sur une raison de faire l'action indiquée (où le contenu propositionnel contient la connotation requise), nous nous contentons de le faire sur une partie seulement de cette raison (et la connotation est un élément du contexte sur lequel doit s'appuyer h pour accéder à l'interprétation de l'acte indirect). C'est une considération importante, puisque l'on passe de critères jusque-là syntaxico-sémantiques à des critères pragmatiques.

Formellement, cette distinction que nous faisons a pour conséquence que les schémas d'indirection mis en jeu sont différents de ceux mis en jeu dans l'évocation d'une raison en requérant la présence d'un *contexte minimal d'interprétation* (cf. la définition d'un schéma d'indirection, fin Sect. 3). C'est le cas par exemple pour la formalisation de (21) (soit a_h l'action de rouler à 90 km/h) :

$$\begin{aligned} \Rightarrow \langle s, h, \text{Ass}, \text{Done}_{a_h} \top \rangle, \text{Bel}_h \text{Bel}_s \text{Bad}_h a_h \\ \Rightarrow \langle s, h, \text{Req}, \neg \text{Done}_{a_h} \top \rangle \end{aligned} \quad (22)$$

Ici, le contexte minimal requiert qu'il soit préjudiciable de rouler à 90 km/h, mais cela pourrait être interdit, nécessairement faux... De plus, il est suffisant que h croit que s croit qu'il est mauvais pour h de faire a ($\text{Bel}_h \text{Bel}_s \text{Bad}_h a_h$) mais il n'est pas nécessaire que h le croit lui-même ($\text{Bel}_h \text{Bad}_h a_h$) car celui-ci cherche à interpréter ce que s lui dit et doit donc se référer à ce qu'il sait des croyances de s ; ce n'est pas suffisant que simplement s le croit ($\text{Bel}_s \text{Bad}_h a_h$) car pour que h s'appuie sur cette croyance pour interpréter l'acte de langage, il faut qu'il ait accès à cette croyance de s , qu'il croie que s l'ait.

Un autre trait distinctif de ce type d'énoncé est une emprise beaucoup plus forte du contexte d'énonciation, qui peut être lié à l'énoncé de différentes façons. Ainsi : [*Parce que*] *notre vitesse est trop élevée*, [*Parce qu'*] *il y a des travaux*, [*Parce que*] *nous arrivons au péage*, et [*Parce que*] *nous risquons d'avoir un accident*, peuvent constituer autant de réponses possibles à la question (13). Nous pouvons donc asserter ou poser une question sur chacune d'elles. Par exemple :

⇒ *Notre vitesse n'est-elle pas trop élevée ?* (23)

⇒ *Il y a des travaux* (24)

⇒ *Nous arrivons au péage* (25)

⇒ *Ne risquons-nous pas d'avoir un accident ?* (26)

Formellement, ces énoncés sont traités par des schémas d'indirection différents car ils font appels à des éléments contextuels différents :

⇒ $\langle s, h, \text{QuYN}, \neg \varphi \rangle,$
 $Bel_h Bel_s (\varphi \wedge Bad \varphi \wedge Feasible_{a_h} \neg \varphi)$ (27)
 $\Rightarrow \langle s, h, \text{Req}, Done_{a_h} \top \rangle$

⇒ $\langle s, h, \text{Ass}, \varphi \rangle, Bel_h Bel_s (\varphi \wedge (\varphi \rightarrow Bad a_h))$
 $\Rightarrow \langle s, h, \text{Req}, \neg Done_{a_h} \top \rangle$ (28)

⇒ $\langle s, h, \text{Ass}, \varphi \rangle, Bel_h Bel_s (\varphi \wedge (\varphi \rightarrow Good a_h))$
 $\Rightarrow \langle s, h, \text{Req}, Done_{a_h} \top \rangle$ (29)

⇒ $\langle s, h, \text{QuYN}, \neg(\neg \varphi \wedge F\varphi \wedge Bad \varphi) \rangle,$
 $Bel_h Bel_s (\neg \varphi \wedge F\varphi \wedge Bad \varphi \wedge Feasible_{a_h} \neg F\varphi)$ (30)
 $\Rightarrow \langle s, h, \text{Req}, Done_{a_h} \top \rangle$

Quand s fait une assertion ou pose une question à propos de φ , différents cas de figure se présentent : (27) évoque la situation où une exécution de l'action a conduirait à rendre φ (qui est par ailleurs préjudiciable) faux (il peut donc s'agir d'une demande de faire a) ; (28) (respectivement (29)) évoque la situation où quand φ est vrai alors accomplir l'action a est préjudiciable (resp. bénéfique) et ce peut donc être une demande de ne pas faire l'action a (resp. de la faire). (30) traite le cas particulier d'une assertion à propos d'un risque : un risque, c'est un fait préjudiciable, actuellement faux, mais pouvant devenir vrai dans le futur ; s'il existe une action exécutable conduisant à un état où ce fait sera nécessairement faux dans le futur, alors cette assertion peut signifier de faire l'action a .

Là encore, l'introduction d'opérateurs de négation à

différents endroits induit un certain nombre de cas signifiant de faire ou de ne pas faire l'action considérée.

Un point remarquable de ces types d'indirection est que c'est le contexte qui détermine l'action que *s* demande indirectement de faire à *h*. Par exemple, dans un contexte où *h* roule en respectant les normes de sécurité pour ce qui est de la vitesse, mais a bu avant de prendre le volant, (26) peut signifier :

⇒ *Arrêtons-nous* (31)

(ou « Tiens ta droite » si *h* roule à gauche, etc.).

4.5 L'évocation de raisons (de dire)

Comme le remarque Virbel (Virbel, 2004a, note 6 de bas de page) l'évocation de raisons peut porter sur des raisons non de plus de faire une certaine action, mais de faire l'acte de langage indirect visé. Par exemple :

⇒ *Je t'ai déjà demandé de rouler moins vite* (32)

évoque la fait que *s* a déjà demandé à *h* de rouler moins vite, et présente à *h* ce fait comme une raison pour que *h* obtempère. En fait, on peut généraliser ce type d'énoncé à l'inexistence de raison :

⇒ *Je n'ai aucune raison de ne pas te demander de rouler moins vite* (33)

ou à l'existence de raison :

⇒ *J'ai de bonnes raisons de te demander de rouler moins vite* (34)

Formellement, ces énoncés sont caractérisés par l'imbrication de l'acte indirect visé à l'intérieur du contenu propositionnel de l'énoncé. Ainsi :

⇒ $\langle s, h, \text{Ass}, PDone_{\alpha} \top \rangle \Rightarrow \langle s, h, \text{Req}, Done_{a_h} \top \rangle$ (35)
où $\alpha = \langle s, h, \text{Req}, Done_{a_h} \top \rangle$

est la représentation de (32) et comporte bien une telle

imbrication.

(33) et (34) se formalisent de façon similaire en relation avec les cas déjà analysés dont ils dépendent (inexistence et existence de raisons de faire).

5 Discussion

La classification présentée est issue à l'origine des travaux de Searle (Searle, 1979). Mais celui-ci met surtout l'accent sur la catégorie 1 (*cf.* Sect. 2), se contentant de placer dans la catégorie 2 des formes qu'il juge atypiques et portant exclusivement sur l'existence de raisons. Il ne mentionne pas du tout la catégorie 3 qui est due aux travaux de Virbel (Champagne et al., 2002), à qui l'on doit également les premiers raffinements des catégories 1 et 2.

Vanderveken s'est également penché sur la question (Vanderveken, 1991, 1997), à la fois avec un objectif plus vaste (la communication non littérale plutôt que spécifiquement indirecte) et sous un angle différent. Il aborde le problème en termes de maximes de conversation de Grice. Au travers de deux maximes (celles de qualité et de quantité), il montre qu'il existe principalement deux façons pour le locuteur d'amener l'auditeur à inférer l'acte indirect : en *exploitant* ou en *utilisant* une maxime.

Exploiter une maxime c'est produire l'acte non littéral à partir de la violation par l'acte littéral de cette maxime (et du fait que l'acte non littéral la respecte). *Utiliser une maxime*, c'est produire un acte avec l'intention que l'auditeur reconnaisse que si le locuteur (étant donné un certain contexte) respecte une maxime en produisant cet acte, alors il produit un acte non littéral « heureux » (au sens de Austin).

Pour intéressants que soient ces travaux, ils se situent encore une fois dans une démarche orthogonale à la nôtre : loin d'être incompatibles, nous pensons qu'ils sont complémentaires et n'en demeurent donc pas moins essentiels. Ils explicitent en particulier certains mécanismes liés à la conversation, notamment certaines implicatures conversationnelles. Mais ces objectifs dépassent le cadre de

cet article. De plus, du fait qu'elle est du point de vue informatique moins constructive (à l'image des maximes conversationnelles de Grice), cette démarche manque d'attractivité à nos yeux. Pour ces raisons nous nous sommes focalisés sur la classification de Virbel.

Pour ce dernier *l'existence de raisons* intègre des actes de langage dont le contenu propositionnel peut contenir explicitement des notions déontiques ou bénéfiques, comme par exemple dans « Tu dois partir ».

Nous pensons pour notre part que faire référence *explicitement* à des notions de type déontique (obligation, interdiction) ou bénéfiques (il est mauvais, négatif, préjudiciable...) constitue déjà en soi une explicitation de la raison de (ne pas) faire l'action concernée. En effet, même s'il n'est pas dit *pourquoi* il est interdit, préjudiciable... de faire l'action concernée, dans « Tu risques une indigestion » (que Virbel classe dans l'assertion d'une raison d'arrêter de manger), il n'est pas dit non plus *pourquoi* le fait de trop manger peut faire que l'on fasse une indigestion⁷.

Nous classons donc ce type d'énoncé dans la catégorie des raisons de faire l'action plutôt que dans celle de l'existence de telles raisons.

Dans (Virbel & Nespoulous, 2005) Virbel distingue explicitement raisons *déontiques* et *bénéfiques*. Cette distinction ne joue pas au niveau de notre classification proprement dite, mais au niveau de la formalisation : l'ensemble des énoncés évoquant l'existence de raisons est représenté par un ensemble d'axiomes où des opérateurs modaux chaque fois différents sont mis en jeu.

Ce n'est également que dans cet article que Virbel recense l'évocation de l'inexistence de raison(s) de faire une certaine action. Une autre différence de notre classification par rapport à son travail est qu'il considère les questions en *pourquoi* comme l'unique cas d'évocation d'*inexistence* de

⁷ Une telle raison serait de la forme : quand l'estomac reçoit trop de nourriture en trop peu de temps, il n'a pas le temps de digérer les aliments et une réaction de rejet se produit...

raisons.

Comme nous l'avons montré, d'une part il en existe d'autres, et d'autre part nous avons classé les questions en pourquoi dans l'évocation de l'*existence* de raisons. En effet, même si de telles questions présupposent qu'il n'y a pas, à notre connaissance, de raison de faire une certaine action, c'est avant tout une demande destinée à en obtenir. Nous pensons donc plus à propos de les classer en tant que questions sur l'existence de raisons.

Enfin, Virbel regroupe dans la catégorie des raisons tant des énoncés du type de (16) et (17) que du type de (21). En ce qui nous concerne, nous pensons que les deux premiers énoncés sont d'une nature différente de celle du troisième, tant du point de vue de sa complexité que de celui de sa formalisation (et de sa compréhension) : formellement, cela se traduit par des schémas d'indirection différents, ce qui est pour nous l'élément saillant de cette distinction.

Du point de vue du choix de l'interprétation, l'idée (que nous défendons par ailleurs tout au long de cet article) est que l'élément contextuel déclencheur de l'interprétation indirecte est lié à une certaine utilité positive (si le locuteur cherche à ce que l'auditeur fasse quelque chose) ou négative (s'il cherche à ce qu'il ne le fasse pas – ou plus). Cette utilité est construite par l'auditeur à propos du locuteur. Cette utilité est étroitement liée à la notion de raison elle-même : du point de vue du locuteur, avoir une raison de (ne pas) faire faire une action (par l'auditeur) dénote que l'(in)exécution de cette action est utile pour le locuteur (il a toujours une *bonne* raison de (ne pas) faire faire cette action).

6 Conclusions

Globalement, notre démarche a été de tenter de systématiser la classification de Virbel. L'idée est que le *mode de réalisation* (assertion ou question fermée) peut s'appliquer sur quatre types d'*arguments invoqués* : l'existence de raisons, le contenu de raisons, l'inexistence de raison, une partie de contenu de raisons (seuls les deux

premiers arguments sont présents dans la classification de Virbel). L'argument invoqué peut être dans le but de faire ou de ne pas faire (*lien argument-portée*) quatre types de portée : une action *a*, une action autre que *a*, une demande de faire une action *a*, ou une de ne pas la faire. Au total, nous avons donc exhibé soixante quatre manières différentes d'accomplir un acte indirect de type directif.

Nous avons également fourni un langage formel (doté d'une sémantique que nous n'avons pas présentée ici) afin de disposer, au sein d'une logique de la croyance, de l'intention et de l'action, de la possibilité d'associer à un acte de langage donné (considéré comme une action particulière) des effets dits *directs* et/ou *indirects*. Nous avons ainsi renforcé les approches dites « BDI » du dialogue personne-machine, en renforçant la description des lois d'actions (dont les schémas d'indirection sont une abstraction).

Le formalisme ne préjuge pas, en particulier, du fait que la construction du sens non littéral se fasse de manière séquentielle (*i.e.* après celle du sens littéral), en parallèle de celle-ci, ou même directement, même si nous disposons de quelques éléments de réponse sur lesquels nous allons revenir.

Enfin, cette étude nous a poussé à mener une réflexion de fond sur le processus d'interprétation des actes de langage indirects (voire non littéraux). Cette réflexion, qui est détaillée dans (Raufaste, Longin, & Bonnefon, 2005), nous a conduit à considérer la notion d'utilité au sein de ce processus. Ce travail est l'objet d'une collaboration avec des psychologues cognitivistes, et se place dans une réflexion mûrie d'expérimentations qu'elle a elle-même nourri en son temps.

Du point de vue de notre classification, cette vision utilitariste nous pousse à considérer que les catégories 1 et 3 de la classification de Virbel sont des cas particuliers de la catégorie 2. Sans développer dans son intégralité cette idée qui nécessiterait une explication et une argumentation bien plus détaillées, la démarche est la suivante.

En ce qui concerne la catégorie 1 (qui évoque les conditions de succès [supplémentaires] de l'acte indirect visé), nous considérons la volonté (condition de sincérité) du locuteur et la capacité de l'auditeur (condition préparatoire) comme des raisons (du reste suffisantes) de faire l'action considérée. Par ailleurs, l'évocation de conditions de succès supplémentaires est un sous-cas (exhibé par Virbel) de la catégorie 2. En effet, les exemples que celui-ci en donne (Champagne et al., 2002) font appel à des notions telles que « être agréable », « être bon », « douteux »... qui sont autant de raisons d'accomplir (ou non) une certaine action. À ce titre, la catégorie 1 de Virbel entre donc dans la classification que nous venons de présenter, à l'origine limitée à un redéploiement et une extension de sa catégorie 2.

Par rapport à la catégorie 3 (qui évoque l'exécution de l'action, par référence à sa planification), nous considérons cette évocation comme une mise en exergue certaine de l'utilité que pourrait avoir pour le locuteur l'exécution de l'action en question. À ce titre, poser une question ou faire une assertion sur un tel argument, c'est là encore évoquer une (partie de) raison de faire une certaine action.

Plus généralement, et au delà de ces considérations purement taxinomiques, il y a l'idée que l'utilité guide notre choix interprétatif. Bien sûr, il y a très certainement des formes linguistiques aujourd'hui conventionnelles pour lesquelles l'interprétation de l'acte indirect sous-jacent est immédiate, ce qui se traduit par une différence non significative entre le temps d'interprétation de cet acte indirect et celui de l'acte correspondant à une formulation directe (Champagne, 2001). Une explication serait qu'en ce qui concerne des formes linguistiques très conventionnelles, notre interprétation se ferait sans traitement préalable de la forme syntaxique (Gibbs, 1982). À ce titre on peut dire que notre *compétence linguistico-pragmatique* nous servirait à interpréter certains énoncés.

Mais il y a également des actes plus complexes et/ou moins habituels, nécessitant plus d'inférences. Que celles

nécessaires à l'exploration des différents sens possibles soient accomplies en parallèle ou séquentiellement (Clark & Lucy, 1975 ; Clark, 1979 ; Clark & Schunk, 1980) est une dimension orthogonale à celle qui nous intéresse : la notion d'utilité semble jouer, selon nous, un rôle dans le processus de décision relatif aux choix d'une interprétation, et le travail mené conjointement avec des chercheurs en psychologie cognitive va (encore une fois) dans ce sens (Raufaste et al., 2005).

En définitive, bien loin d'opposer « compétence linguistique » (sur laquelle les linguistes-pragmaticiens fondent leur théorie de l'interprétation) et *théorie de l'utilité* (que nous développons dans (Raufaste et al., 2005)), la perspective qui s'impose à nous est celle de la complémentarité, où l'opportunisme de la situation nous fait opter tantôt pour l'une, tantôt pour l'autre.

Bibliographie

- AUSTIN, J. L. (1962). *How to do things with words*. Oxford University Press.
- CHAMPAGNE, M. (2001). *Compréhension des actes de parole non-littéraires chez le sujet normal et chez le sujet cérébrolésé droit*. Unpublished doctoral dissertation, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, France.
- CHAMPAGNE, M., HERZIG, A., LONGIN, D., NESPOULOUS, J.-L., & VIRBEL, J. (2002). Formalisation pluridisciplinaire de l'inférence d'actes de langage non littéraires. *Information, Interaction, Intelligence, Hors série*, p. 197–225.
- CLARK, H. (1979). Responding to indirect speech acts. *Cognitive psychology*, 11, p. 430–477.
- CLARK, H., & LUCY, P. (1975). Understanding what is meant from what is said: a study in conversationally conveyed requests. *Journal of Verbal Learning and Verbal Behaviour*, 14, p. 56–72.
- CLARK, H., & SCHUNK, D. (1980). Polite responses to polite requests. *Cognition*, 8, p 111–143.
- GIBBS, R. (1982). A critical examination of the contribution of literal meaning to understanding non literal discourse. *Text*, 9–8.
- LONGIN, D., & RAUFASTE, É. (2003, January). *Interprétation d'actes de langage indirects de type directif : formalisation logique & modèle psychologique ACT-R* (Tech. Rep. No. 2003-04-R). www.irit.fr: Institut de Recherche en Informatique de Toulouse. (81 pages)
- LONGIN, D., & SABAN, R. (2005). Modélisation logique d'une notion de bon et de mauvais. In A. Herzig & Y. Lespérance (Eds.), *Proc. 3e journées francophones Modèles Formels de l'Interaction (MFI'05)*. Cépaduès-Éditions. (À paraître)
- RAUFASTE, É., LONGIN, D., & BONNEFON, J.-F. (2005). Utilitarisme pragmatique et reconnaissance d'intention dans les actes de langages indirects. *Psychologie de l'Interaction*, voir dans ce volume.

- SEARLE, J. R. (1969). *Speech acts: An essay in the philosophy of language*. New York: Cambridge University Press.
- SEARLE, J. R. (1975). Indirect speech acts. In J. P. Cole & J. L. Morgan (Eds.), *Syntax and semantics* (Vols. 3, *Speech Acts*). New York: Academic Press.
- SEARLE, J. R. (1979). *Expression and Meaning. Studies on the Theory of Speech Acts*. Cambridge University Press.
- SEARLE, J. R. (1982). *Sens et expression*. Éditions de Minuit.
- VANDERVEKEN, D. (1991). Non Literal Speech Acts and Conversational Maxims. In E. Lepore & R. Van Gulick (Eds.), *John searle and his Critics*. p. 371–384. Blackwell.
- VANDERVEKEN, D. (1997). Formal pragmatics of non literal meaning. *Linguistische Berichte*, 8. (Special issue on Pragmatics)
- VIRBEL, J. (2004a, April). *Forces illocutoires assertives*. (Document de travail, non publié)
- VIRBEL, J. (2004b, April). *Forces illocutoires directives*. (Document de travail, non publié)
- VIRBEL, J. (2004c, April). *Forces illocutoires engageantes*. (Document de travail, non publié)
- VIRBEL, J., & NESPOULOUS, J.-L. (2005). Des raisons de (ne pas) faire l'action : approches logico-pragmatiques et perspectives (neuro)psycholinguistiques. *Psychologie de l'Interaction, dans le présent ouvrage*.